

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16
Affichage le : 17/10/16
Transmission préfecture le : 17/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161007-lmc194673-DE-1-1
Du : 17/10/16
Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES
DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016
À DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSETTE JEAN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, notamment son articles 30 ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 22 janvier 2009 relative à la revalorisation de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 26 mai 1989 relative aux subventions départementales de fonctionnement aux associations pour l'organisation de leur congrès et les relations publiques ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 24 octobre 1997 relative à la revalorisation du plafond de la dépense s'appliquant aux frais d'acquisition de drapeaux pour les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ;

Considérant les demandes de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016, présentées par les sections locales d'associations d'anciens combattants, d'associations départementales et de comités d'entente d'anciens combattants, déposées en format papier ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution de subventions aux sections locales d'associations d'anciens combattants, d'associations départementales et de comités d'entente d'anciens combattants, annexées à la présente délibération, au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : Décide l'attribution à l'UNC des Yvelines d'une subvention d'un montant de 1 250 euros pour l'organisation de son congrès.

Article 3 : Décide l'attribution à l'association du Souvenir Français comité de Meulan d'une subvention d'un montant de 517 euros pour l'acquisition d'un drapeau.

Article 4 : Décide l'attribution à la Société nationale d'Entraide de la Médaille Militaire sis à Paris, d'une subvention d'un montant de 1 530 euros pour les 8 sections de la fédération départementale.

Article 5 : Dit que les subventions seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 À DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (38) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.